



☎ : 05 62 69 39 12

@ : secretariat@ladeveze-riviere.fr

NOTICE EXPLICATIVE

Monsieur Torrent a fait connaître à la commune sa volonté d'acquérir une partie du chemin rural n°19 dit du Lista.

En effet, Mr Torrent était déjà propriétaire des parcelles section B n°400 et 401 et a racheté les parcelles jouxtant section B n°399-398-405.

Sachant que la partie de chemin rural concernée ne dessert que ces parcelles et qu'il n'est pas possible de relier cette partie de chemin avec le chemin d'Espalanque. Il n'est donc plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue une charge d'entretien pour la commune.

Aussi, l'aliénation de cette partie du chemin rural n°19 dit du Lista, prioritairement aux riverains, apparaît comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L.161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.